

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
POUR L'EXPLOITATION DU BAR - RESTAURANT
« Chez Laurent »

1. Identification de l'autorité délégante :

Commune de Fouras

Tél. : 05 46 84 60 11 - Courriel : mairie@fouras-les-bains.fr - Site internet : www.fouras.net

2. Objet de la convention :

Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public communal relative à l'exploitation d'un bar - restaurant, situés Square des Franches, au dessus de la plage sud à 17 450 Fouras.

Le bâtiment représente une surface d'environ 56 m². Il est composé de deux espaces réserves, d'un bar, d'une cuisine, de deux sanitaires (hommes et femmes), d'un espace de rangement avec accès extérieur. Une terrasse couverte d'environ 73 m² accueille l'espace salle de l'établissement.

La commune met à disposition de l'exploitant une licence IV de débit de boisson.

L'établissement devra proposer une ambiance conviviale, sereine et adaptée à tout type de clientèle, éventuellement avec des animations calmes et sans nuisances pour le voisinage.

En contrepartie du droit accordé, le concessionnaire versera à la commune une redevance d'occupation domaniale.

3. Caractéristiques principales de la convention :

Le projet proposé par le candidat devra être conforme à un bar - restaurant avec éventuellement des animations calmes.

Les candidats sont libres de définir la nature des prestations commerciales destinées à la clientèle et les modalités tarifaires qui s'y rattachent sous réserve de proposer une ambiance conviviale, chaleureuse et accueillante.

Il est ici précisé qu'en application de l'article L2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire.

4. Date et durée de la convention :

La durée de la convention d'occupation du domaine public est de 7 ans.

5. Conditions de participation –modalités de procédure:

Les documents de consultation sont disponibles gratuitement en accès direct sur le site internet de la commune de Fouras : www.marches-securises.fr

6. Critères d'appréciation des candidatures et des offres:

L'analyse des offres s'effectuera en prenant en compte les critères suivants :

L'analyse des offres s'effectuera en prenant en compte les critères suivants :	80 %
a. Intérêt et cohérence d'ensemble du projet d'exploitation	
- <i>qualité du projet (cohérence avec la politique de développement touristique de la commune, intégration dans son environnement , type d'activité, clientèle ciblée, choix en matière de fonctionnement, prévention des nuisances sonores etc.)</i>	40 %
- <i>qualité d'aménagement des locaux et de la terrasse (organisation de l'espace, décoration, mobilier,...)</i>	20 %
- <i>qualité des produits et des prestations proposées</i>	10 %
- <i>périodes et horaires d'ouverture</i>	10 %
b. Montant de la proposition de redevance	20 %

7. Date limite de réception des candidatures et des offres :

Le vendredi 15 décembre 2023 à 17h00